

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1596 Subvention (1.500 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Petits Oiseaux Production ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 4 décembre 2014;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 20e arrondissement, à l'association Petits Oiseaux Production, 2 bis Cité Aubry 75020 Paris, pour l'organisation de la dix-huitième édition du festival Les Nocturbaines. SIMPA : 19675 ; 2014_07510.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.